

Lilyan KESTELOOT
IFAN – Université de Dakar
PARIS 4 – SORBONNE

Inspirée par des évènements qui précèdent parfois de plusieurs siècles le texte qui nous est parvenu, la chanson de geste est le fruit d'un cheminement complexe. Ce sont les caractéristiques de ce cheminement qu'il importe de dégager ici (F. Suard – p. 66)

LES EPOPEES ROYALES AFRICAINES INVENTION OU HISTOIRE

Lorsqu'on parle des épopées africaines on mesure bien vite devant quels trésors nous nous trouvons en Afrique noire.

Rien que pour le Sénégal, on compte au moins six épopées. Je citerais par ordre d'ancienneté *l'épopée du Kajoor*, (wolof) qui couvre 4 siècles d'histoire (du 15^e au 19^e siècle) d'un même royaume, *l'épopée de Samba Gueladiégui* (peul) dont les faits se situent au 17^e siècle, *l'épopée du Gabou* (mandingue, 16^e siècle), *l'épopée d'Alboury du Djolof* (19^e siècle), *l'épopée d'El Hadj Omar* (19^e siècle), celle enfin *d'Amadou Bamba* (20^e siècle).

Et je ne parle pas des textes épiques des pêcheurs toucouleurs (le *Pekâne*) ni de ceux des bergers peuls du Djolof (*Amadou Sampolel*) qui sont de moindre envergure.

Mais l'épopée est un genre si courant sous ces latitudes, qu'on ne songe pas comme en Finlande à élever des statues à ceux qui les recueillent, encore moins à ceux qui les chantent. C'est bien dommage. Pourtant des chercheurs comme Bassirou Dieng, Abel Sy, Amadou Ly, Samba Dieng, Siré Ndongo, Kandioura Dramé, Lamine Gaïdé ont accompli là un travail considérable, et l'on peut aujourd'hui parler de *l'Ecole de Dakar* à juste titre, en matière de littérature épique africaine, tant le champ fut labouré, et si abondante fut la récolte.

x x
x

Récolte si riche en vérité qu'elle inquiéta un proche collègue historien qui écrivit ses soupçons dans un bel article publié au Canada dans la Revue Etudes Littéraires (1). Il se demandait en vérité si nous n'étions pas en train de présenter comme "textes" des récits essentiellement changeants et fluctuants d'un griot à l'autre, et d'un siècle à l'autre. Il se demandait aussi, si en les fixant, nous n'étiions pas en train "d'inventer" une littérature africaine, dont le caractère le plus déterminant était la mobilité liée à l'oralité.

Cet article est intéressant et nous amène à préciser les renseignements qu'il est nécessaire d'apporter au lecteur, en même temps que les fameux textes, si beaux soient-ils.

L'épopée médiévale Nous avons écrit ailleurs, mais on ne le répétera jamais assez, nous nous trouvons dans la même situation que Tuoldus et autres clercs, devant la Chanson de Roland (2) au XI^e siècle : ces "manuscrits de jongleurs" pour ceux qui la composèrent au fil des cantilènes et au fil du temps, n'étaient que des aide-mémoires, et les premiers transcripteurs du texte intégral avaient certainement le choix, comme nous, devant plusieurs versions ; n'ayant pas de magnétophones, ils durent après plusieurs écoutes attentives, tenter de reconstituer l'un de ces récits kilométriques après en avoir identifié le mètre le plus fréquent : le décasyllabe, dans cette lingua vulgata qu'était encore le "roman" essentiellement oral, la langue savante et écrite étant le latin.

Mais en transcrivant ces envolées superbes dans la langue populaire, ils en fixèrent du même coup un ou plusieurs textes, tout en donnant à cette langue ses lettres de noblesse.

Peut-on accuser les clercs du Moyen Age d'avoir "inventé" cette littérature, singulièrement ces épopées, sous prétexte qu'ils tentaient de les fixer par écrit ?

Ceci ferait en vérité bien rire les médiévistes ! D'abord parce que la "fixation" n'a pas arrêté l'interprétation orale qui durera aussi longtemps que les troubadours et trouvères auront du travail dans les châteaux, les cours royales, les auberges et les lieux de pèlerinage.

(1) - Mamadou Diouf : l'Invention de la littérature africaine, in Etudes Littéraires vol. 24, n° 2 - 1991 - Montréal.

(2) - Et qu'on ne nous reproche plus de comparer avec l'épopée médiévale : on ne peut comparer que ce qui est -ici avec évidence- comparable !

Ensuite parce que certaines versions ainsi transcrives furent sauvées de l'oubli, lorsque les poètes de la Renaissance firent triompher l'écriture et mirent à la mode les Antiques ; les grands récits médiévaux furent jugés fastidieux, et lorsqu'on les redécouvrit 3 siècles plus tard, avec l'Ecole Romantique, il n'y avait plus de troubadours. Heureusement "scripta manent".

Si nos braves clercs avaient spéculé sur la mobilité nécessaire du texte oral, que nous resterait-il entre les mains de notre merveilleux Moyen Age ? du cycle de Charlemagne et du cycle de Guillaume, de Doon de Mayence et de Garin de Montglane, et puis des Nibelungen qui inspireront Wagner ? Et en Finlande, ~~qui resterait-il du Kalevala dont les bardes ont disparu avec la modernisation du pays d'une part et sa soviétisation de l'autre. Sur la Sare~~ ~~lie a été déposée et partagée entre la Finlande et URSS.~~

l'épopée africaine - Le grand travail de récolte des épopées africaines est ainsi justifié. Tout comme les épopées de langue arabe, Antar, ou les Beni Hilal au Maghreb; non seulement nos griots les chantent toujours mais nous les recueillons avec une fidélité infiniment plus grande, avec tous les détails de leurs performances, grâce à la vidéo et au magnétophone.

Et pour une version qu'on choisit de transcrire, traduire et publier, il y en a dix que l'on peut consulter dans nos synthèses, et parfois déjà 2 ou 3 sur papier ; et l'on a le loisir d'en enregistrer dix autres encore. On peut donc donner une photographie beaucoup plus exhaustive de la production épique en général, et de telle ou telle œuvre en particulier.

les griots
et
les versions Or lorsqu'on a dix versions de la même épopée, que constate-t-on ? que les griots de diverses provenances bâtissent leur récit sur un même canevas, et que sa structure ne change guère. Si l'on sait que les griots suivent un enseignement traditionnel de plusieurs années auprès d'un maître, qu'en général ce maître est un père ou un oncle, et que l'apprenti griot a été choisi parmi les nombreux enfants pour ses qualités intellectuelles et son intérêt pour la discipline en question ; qu'enfin on va lui apprendre systématiquement les œuvres du répertoire qui sont en nombre limité, toutes les techniques mémotechniques soutenues parfois par quelque "tarik" (3) griffonné

(3) - Ce sont des résumés. Rien à voir avec le développement épique qu'en donnent les griots.

en arabe, toutes les formules et figures du style classique -car il y a un classicisme de l'épopée soudanaise- tous les ressorts de la virtuosité de la performance verbale, sans oublier les refrains et la musique qui ponctuent la profération du récit sur tout son parcours... Car beaucoup de griots sont aussi musiciens et habiles à s'accompagner à la Kora (sorte de harpe) ou au Kalam (sorte de vielle).

La façon très sérieuse dont ce métier (car c'en est un, et héréditaire) est enseigné dans nos sociétés soudanaises, assure aux récits épiques une solidité, tout au moins dans leur construction, et leurs principaux épisodes, qui leur permet de traverser les siècles avec assez peu de transformations. Bien sûr, ce processus est difficile voire impossible à évaluer, puisque nous n'avons nul texte écrit ou enregistré avant le 20^e siècle. Le premier est sans doute l'épopée d'El Hadj Omar transcrise par Gilbert Vieillard dans les années 20. Il a dû aussi en exister des versions abrégées en écriture arabe que les Peuls comme les Wolof, (érudits) utilisèrent plusieurs siècles avant la nôtre.

Cependant on peut induire de la sensible ressemblance des versions actuelles de l'épopée de Scoundiata par exemple, chantée par des griots d'origine très diverses, que dans le passé, après la période de formation du récit qui dura un temps X, il y eut une stabilisation à un moment Y, que une, deux ou trois versions devinrent canoniques à un moment Z, et qu'à partir de là ces récits furent transmis sans grands changements par les méthodes efficaces que l'on sait. Nous parlons là bien sûr des versions officielles. Car il y a toujours pour ces récits à dimension politique, un non-dit d'importance, qui est su, mais tenu caché par les griots historiens. Ces derniers ne sont pas seulement poètes, mais ont aussi la responsabilité des secrets d'Etat qu'il vaut mieux taire que divulguer, pour sauvegarder la paix sociale.

Ceci nous amène à envisager notre second sujet d'étude, à savoir les rapports que ces corpus, littéraires s'il en est, entretiennent avec l'histoire réelle des peuples africains.

Christiane Seydou rappelle avec raison que "l'épopée n'a point vocation de reproduire l'histoire chronologique dans l'enchaînement causal des faits qui la constituent, mais bien plutôt celle d'une réinterprétation culturelle idéologique des faits...ce qui d'une certaine manière rejoint l'atemporalité du mythe, autre réponse à l'ambition de maîtriser le temps, de manipuler la nécessité et de transmuer la réalité en code symbolique (4).

Ici on pourrait évidemment embrayer sur la problématique de Dumézil car il est parfaitement possible de démontrer pour les peuples soudanais, par exemple, comment leurs grands mythes cosmogoniques informent et structurent les fonctions du pouvoir dans les épées mandingues, soninke, peules ou wolof.

La rivalité des frères (souvent jumeaux), l'exil initiatoire, le pacte avec le dieu d'eau, les avatars de Faro et Pemba, divinités archaïques qui s'épiphanaient en deux polarités : le roi agraire législateur et le roi chasseur-guerrier, tels sont les éléments qui émergent de façon récurrente dans les récits épiques provenant de cette aire culturelle.

Il s'agit ensuite d'interroger leur symbolisme pour en extraire l'idéologie dominante. Qui est toujours, écrit J. Montaldo, après Lukacs et Goldmann celle de la classe dominante !

Car c'est par cette idéologie que les princes et naguère encore les présidents au pouvoir s'articulèrent aux mythes fondamentaux de la société soudanaise. C'est elle qu'on découvre incluse (et close) dans les récits d'origine qui ouvrent la plupart des épées. C'est elle toujours qui se répercute dans les fonctions des personnages et qui structure leurs relations dans le déroulement des épisodes ultérieurs.

Tout se passe en effet comme si d'épopée en épopée les mêmes schèmes étaient repris selon un répertoire assez limité de situations : la provocation et la métaphore du jeu (4), l'échec des premiers affrontements, la recherche du talon d'Achille de l'adversaire, la trahison de la femme, les préparatifs occultes, enfin la phase finale, épreuve glorifiante, qui projette le sujet-héros dans la sublimation épique, et ce, quelle qu'en soit l'issue : victoire ou défaite.

On peut certes étudier cette grammaire de la narration épique pour elle-même. Mais elle n'est pas seulement une caractéristique du genre. Elle permet en effet le rejet du mythe fondamental : l'affrontement des démiurges de base, le bon et le méchant, le principe féminin négatif (Mousso Koroni) qui se trouve hypostasé dans la femme "traîtresse de nature", l'apothéose de Faro sacrifié mais éternel, ou de Pemba conquérant mais pacifié.

Comme on le voit cette direction de la recherche est fertile, et nous ne l'esquissons ici qu'à titre d'hypothèse de travail, que nous avons développé ailleurs.

On peut se demander en revanche si l'histoire a encore quelque chose à voir avec l'épopée et si l'historien peut réellement se servir de textes qui semblent à ce point triturés par l'idéologie.

Et si la réponse est positive on s'inquiétera à juste titre de savoir quels textes peuvent servir à la recherche historique, et quelles méthodes utiliser dans le cas des épées orales.

(4) - C. Seydou - Comment définir le genre épique : un exemple, l'épopée africaine - in Genres formes et significations - Maison des Sciences de l'Homme - Paris 1983.

+ article sur le jeu de wori dans n° spécial sur l'Epopée, CLO, Paris 1991.

Précisons donc les textes et les peuples spécifiquement concernés par notre approche.

Il ne s'agira évidemment que des épopées royales ou féodales (5) liées aux dynasties ayant régné sur les territoires de cette zone qu'on nomme le Sahel, entre le 13^e et le 20^e siècle.

A cette catégorie appartiennent les épopées du Sénégal citées plus haut, mais aussi bien sûr le Soundiata au Mali (mandingue) qui est une des plus anciennes (13^e s.), Zabarkane et Issa Korombé au Niger (Zerma), Askia Mohammed (songhaï), Da Monzon de Ségou au Mali (bambara), Silamaka du Macina, et Hambodedio du Kounari encore au Mali (peul), Oumarel Sawa Donde toujours au Mali, Samory Touré en Guinée (mandingue), etc. Nous ne citons là que les épopées déjà enregistrées et transcrives. Mais l'inventaire n'est pas achevé bien entendu.

Or ces épopées ont toujours, malgré les réserves énoncées plus haut, un fondement historique si considérable qu'on les a considérées comme une source effective, pour cette discipline complexe qu'est l'histoire d'Afrique noire ; et que les chercheurs les interrogent au même titre que ces chroniques conservées par des notables ou des griots de famille royale non musiciens.

les faits Ces épopées, tout en correspondant exactement à la définition de nos épopées médiévalés européennes, offrent donc une mine de renseignements sur ces royaumes du passé, sur les rois et leurs généalogies, sur leurs guerres et la manière de les faire, sur les modes de succession et les rivalités des princes, sur les moeurs des courtisans, des guerriers, des marabouts, des griots, tous hommes d'influence intrigant dans ces cours médiévales, comme dans tout lieu où se concentre le pouvoir : Le Ngour comme on dit en Wolof, et la Fanga en mandingue.

Yole Pourtant il faut toujours rappeler que le griot épique était un artisan au service d'un prince, d'une dynastie, et partant d'une idéologie. Le métier griot-historien-poète

Yéomme Bara Diop,
(5) - Nous savons que l'épithète "féodal" est très contestée pour caractériser les sociétés à Etats de l'Afrique précoloniale. Certains anthropologues cependant comme J. Maquet ou Luc de Heusch l'admettent dans la mesure où ils distinguent nettement féodalité et despotisme. D'autres préfèrent le mot "tributaire" pour désigner ces Etats ; mais cela n'évoque pas la hiérarchie intérieure (roi, princes, vassaux, nobles et guerriers, artisans et paysans, esclaves), qui apparaît ces sociétés à nos sociétés médiévales d'Europe.

tenait le dessus de l'échelle. Pourquoi ? parce qu'il était doté d'un savoir, mais surtout d'un pouvoir d'influence considérable.

A cause de la séduction qu'exercent toujours les griots-traditionnistes, les peuples et les intellectuels africains, il est impératif d'établir une distinction entre la tradition orale et l'histoire. Le sujet a été traité exhaustivement dans la thèse de Mamoussé Diagne en 2003⁶.

l'histoire officielle

Pour donner un exemple, le Soundiata de Tamsir Niane est enseigné aujourd'hui en Afrique comme Histoire du Mali ; on hésite parfois sur quelques scènes merveilleuses du début (les métamorphoses de la mère-buffle, ou l'enfant qui arrache le baobab), mais les pouvoirs magiques de Soumahoro Kanté sont considérés comme tout-à-fait plausibles. Et la configuration politique du Manding au 13^e siècle, les causes de l'exil du héros, celles de la guerre avec les Soussou, celles du retour et de la reconquête, la reconnaissance unanime de la suprématie de Soundiata par ses pairs des autres royaumes, les personnages enfin, divisés selon un processus manichéen (les bons et les mauvais), tout cela est donné comme réel, comme historique.

Et d'une certaine manière c'est bien de l'histoire officielle qu'il s'agit. Bien sûr elle est bâtie avec des images d'Epinal c'est-à-dire schématisées, simplifiées à l'excès.

⁶ Mamoussé Diagne : Civilisation de l'oralité et pratiques discursives en Afrique Noire. Ucad, inédit, Thèse d'Etat, Dakar 2003.

Et certes, au niveau des facultés d'histoire où l'on aborde cette période, les professeurs reprendront le sujet et y mettront les nuances. Mais seulement à ce niveau et dans cette section. Cependant que l'étudiant en Lettres, ou en Langues ou en Médecine, gardera la conviction qu'il a étudié "l'histoire" de Soundiata en troisième...

Or l'épopée africaine est un témoin de l'histoire certes, mais un témoin suspect, un témoin qu'il faut constamment contrôler .. un témoin plus politique et poétique que vérifique.

Contrôle Et comment donc contrôler ce témoin dans un temps et un espace sans archives ? De plusieurs manières, pensons-nous. On peut rester tout d'abord sur le terrain de l'épopée et collecter d'autres versions venant d'autres régions et écoles. C'est ce qu'a fait le chercheur Youssouf Cissé (CNRS) avec le griot traditionniste Waa Kamissoko (voir texte publié par Karthala sur l'Empire du Mali). ^(6bis)

Dans ce récit la personnalité de Soumahoro Kante^Y est présentée sous un tout autre jour. Le personnage prend cohérence et vraisemblance et n'a plus cette caricature d'affreux sorcier de la version de T. Niane. C'est que W. Kamissoko relève d'une autre école de traditionnistes située près de Koulikouro, au cœur de l'ancien royaume des Soussou et mieux informée de ce qui concerne cette ethnie.

Le même Kamissoko, dans la foulée, révèle ainsi que la cause profonde de la guerre de Soumahoro contre les royaumes mandingues fut le trafic d'esclaves que ces derniers pratiquaient avec un tel excès que l'insécurité devenait intolérable. La démarche de Soumahoro auprès des princes mandingues aurait été d'abord pacifique, mais reconduit avec hauteur du fait qu'il était de caste forgeron, ce dernier aurait pris les armes jusqu'à conquérir non seulement le petit royaume de Niaré Maghan, mais aussi l'ancien Ghâna des Soninke, dont ce fut la chute irrémédiable.

Ce récit témoigne donc d'éléments tout-à-fait nouveaux par rapport au récit premier de Tamsir Niane. Eléments non seulement historiques (les causes de la guerre et les intentions de Soumahoro) mais aussi sociologiques et non des moindres (le trafic d'esclaves déjà intensif à cette époque, 13^e siècle ; la hiérarchie des castes déjà bien implantée chez les Soninke et aussi chez les Mandingues pourtant beaucoup moins organisés).

Mais pour l'historien ce récit à son tour sera contrôlé par d'autres et par d'autres, jusqu'à ce que fait ~~actuellement~~ Adama Konare (7) - reposer intégralement la question de l'historicité du

(7) - Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako.

(6bis) Roi des Soussou, voisin du royaume manding et conquérant de ce dernier. Soundiata, fils du roi manding, reviendra l'en chasser, c'est tout le sujet de la dite épopée.

récit épique, et se demander à son tour si ce type de récit ne fonctionne pas comme un conte ou un mythe, quel que soit son argument d'origine, et les faits spécifiques qu'il prétend relater.

Cependant, bien que Mircéa Eliade affirme que, après deux cents ans, la mémoire précise de tout évènement transmis par tradition orale se perd et se transforme en mythe obéissant à ses lois propres, il nous semble que l'épopée africaine échappe à ce processus, ou plus exactement que ce processus ne l'atteint qu'en partie.

En effet pour vérifier la valeur du témoignage historique d'une épopée, il n'y a pas que les multiples versions existantes de cette épopée ; certes ce sont des éléments non négligeables et dont nous-mêmes avons vérifié l'efficacité sur l'épopée de Ségou (8).

Critique comparative Cela s'apparente assez à la critique comparative des manuscrits médiévaux de la Chanson de Roland par exemple. De texte à texte on finit par dégager des structures permanentes, des variantes, des groupes de textes relevant de telle origine, à comparer à d'autres groupes de textes relevant d'une autre source ; à se poser des questions comme celles de l'authenticité ou la priorité de tel groupe sur tel autre, etc., etc. Lorsqu'on en sort, on bute sur la ténacité des témoignages contemporains de l'expédition de Charlemagne en Espagne : les Annales royales, la Vita Karoli d'Eginhard, et la Nota Emilianensis du Monastère de la Cogolla. Cela suffit cependant pour arriver à identifier la date approximative de la bataille de Roncevaux, 778, et ses composantes principales : l'échec du siège de Saragosse, la retraite de l'armée carolingienne, l'arrière garde massacrée non par les Musulmans mais par des Basques embusqués qui disparurent, aussitôt leur fait accompli.

La transformation de cette série de défaites peu glorieuses en victoire du grand Charles, et sa sublimation en guerre sainte, avec la mort du roi Marsile et la conversion de la reine Bramidoine à la clef, montre à l'évidence le fonctionnement idéologique de l'épopée médiévale.

Nous ne pouvons recourir à de tels documents d'époque pour l'épopée africaine. Mais nous avons un recours. Nous pouvons sortir des textes épiques sans rencontrer le néant. En effet à côté, ou plutôt en "back" de la version officielle, épique ou non, les griots-traditionnistes conservent précieusement un tas de "détails" qu'ils taisent, ou gardent pour les intimes. Détails qui corrigent, voire qui contredisent les affirmations sommaires de l'épopée et ses personnages monolithiques.

Autrement dit, il y a autour de ces grands textes tout un "terrain" qui est transmis ; non point à tout dépositaire de l'épopée sans doute, mais aux plus discrets, ou aux plus intelligents.

En effet, M. M. Diabaté qui connaissait bien la version de Kita du Soundiata, caractérisait cette attitude par une formule : "j'en dirai un peu et j'en garderai un peu".

(8) - L. Kesteloot - L'histoire et le mythe dans la formation de l'épopée de Ségou - Bulletin IFAN - n° 3 - Dakar 1978.

Tout historien qui a approché un grand griot traditionniste sait la capacité de "réserve" de ce genre d'homme, et combien il serait illusoire de penser qu'il vous a tout donné lorsqu'il vous a livré l'épopée officielle.

C'est Tamsir Niane encore qui précise combien, dans son enquête sur Soundiata qui dura plusieurs années, il n'obtint certains renseignements qu'après avoir été quasiment adopté tant par les griots que par les chefs des villages où il rayonnait avec ses étudiants (9). Et là encore, il obtint des confidences dont ses étudiants furent exclus. "Car tout ne doit pas être dit". Il y a des interdits religieux autant que sociaux. Il y a différents cercles d'accès à ces choses, et de plus en plus restreints. Il y a enfin l'obligation du silence que même un historien moderne comme Tamsir va respecter, car des informations et non des moindres, lui furent données sous le sceau du secret, et il courrait risque de mort à les divulguer. Là-dessus les traditionnistes ne badinent pas, on l'a vu avec Waa Kamissoko (10) Amadou Hampate Ba de son côté se refusa à publier son deuxième tome de L'empire Peul du Macina car "cela risque de rallumer la guerre"...

Sans aller si loin il s'avère extrêmement utile pour l'enquêteur d'engager le dialogue avec les griots qui lui ont donné un texte historico-épique. Afin de le faire discuter, sur le récit qu'il a produit de mémoire. Afin de mesurer la distance qu'il y a entre lui et le récit, ce qu'il en pense, ce qu'il sait en plus, les variantes de tel ou tel épisode, les "détails" qu'il n'a pas donnés, car il se censure lui-même avec une totale lucidité.

Nous en avons eu une expérience avec un griot de Fadama interrogé à Conakry en 1987 (avril). Toujours sur Soundiata puisqu'il nous sert ici d'exemple privilégié. Après avoir avec talent déroulé l'épopée durant 2 heures le griot accepta de causer. Il ne semblait pas connaître la version de W. Kamissoko (étant illétré, ignorant le français, et l'édition de Karthala étant de 1992). Il avoua donc son incompétence à propos des causes de la guerre autres que l'impérialisme du roi Soumahoro.

(9) - Djibril Tamsir Niane - Interview in revue Notre Librairie - n° spécial sur la Guinée 1987.

(10) - Après s'être livré au feu des questions des ethnologues et historiens rassemblés aux 2 Colloques de Bamako organisés par la SCOA en 1975 et 1977, Kamissoko tomba malade et mourut sans qu'on ait pu exactement diagnostiquer ni soigner sa maladie.

Cependant il fit certaines révélations sur la famille de Soundiata ; il semblait particulièrement informé sur les relations de Soundiata avec ses frères et soeurs. J'en profitai pour l'interroger sur un point que l'épopée laisse dans l'obscurité : le destin du frère aîné du grand roi, ce fils de la première femme, véritable héritier du trône que la version Niane présente cependant comme usurpateur, et qui disparaît "en fuite" sans laisser de traces lors de la reconquête de Soundiata.

Ce griot de Fadama parut en savoir long sur ce frère, et de fil en aiguille, il suggéra qu'il s'était justement réfugié en Guinée lors des guerres et que une fois Soumahoro vaincu, il voulut rentrer à Niani sa capitale. Soundiata bon prince, accepta son retour au pays.

Mais ne fut plus du tout d'accord lorsque le roi, car son frère l'était encore, voulut récupérer son trône. Dès lors le prince vainqueur tendit un piège au roi son frère et décida les notables, hésitants devant la force de l'un et la légitimité de l'autre, de s'en référer au "jugement des dieux".

Or depuis toujours les dieux obéissent aux hommes lorsqu'il s'agit de haute politique, et le roi-frère-aîné ne ressortit pas du bois sacré où il dût entrer demander leur avis aux vieux "Komo" mandingues, assistés par leurs prêtres. C'est ainsi que Soundiata fut reconnu souverain légitime et incontestable du Manding éternel. (1)

Cet épisode est totalement exclu de toutes les versions de l'épopée, car il ternit quelque peu l'image quasi parfaite de Soundiata souverain sans reproche ; mais cela nous éclaire sur la "distance" que le griot sait garder entre lui et son récit, ainsi que sur les éléments de l'histoire qu'il conserve par devers lui, et ne lâche que lorsqu'il le juge à bon escient. Cette maîtrise de l'information et cette capacité de la distiller selon les convenances et les interlocuteurs, nous ont paru un argument du poids pour estimer que l'enquête historique doit se faire d'abord, et de façon approfondie, auprès des griots détenteurs de l'épopée, et qu'elle sera éminemment rentable si les conditions sont réunies, à savoir griot de souche ancienne et autorisée, confiance dans l'enquêteur, éloignement de témoins gênants. Il sera du reste utile d'interroger séparément plusieurs griots, puis de les réunir et de les faire discuter ensemble sur un point litigieux.

(1) Une troisième version sur le sort de ce Dankaran Toumen est donnée par Waa Kamissoko : Il serait devenu un chef de guerre de son jeune frère et aurait eu des prétentions à sa succession, après sa mort. - Il est plus logique de penser que ce sont les ~~de~~ enfants de Dankaran qui ont été intégrés.

Enfin il est encore, dans le cadre de la tradition orale une référence indispensable pour contrôler les témoignages des textes et des griots : nous avons cité plus haut les notables. Mains chefs des grandes familles sont en effet très au courant de l'histoire de leur région, des évènements qui ont marqué les siècles passés, et plus particulièrement des conflits politiques qui les ont déchirés. Or l'épopée royale ou féodale comme le récit historique se composent essentiellement de conflits politiques: problèmes d'accession au trône, successions et rivalités de princes, rebellions de vassaux, conquêtes ou invasions, duels ou guerres, bref "le jeu des hommes" comme le dit si joliment l'épopée bambara.

Les dessous de ces conflits, les notables les connaissent aussi bien si non mieux que les griots attitrés pour les retenir. Ils ne seront pas pour autant plus objectifs si cela concerne leurs propres familles ! Mais en revanche ils auront peut-être retenu des détails qui auront échappé au griot, ou des personnages, des liens de parenté, des secrets de famille.

Le notable sert aussi, souvent, de garde-fou à l'imagination du griot et ne se gêne pas pour le corriger à l'occasion. Cependant l'historien devra se méfier chez l'un comme chez l'autre du goût d'embellir la réalité, de la tendance à favoriser automatiquement le camp auquel appartenait ses ancêtres, de louer immodérément toutes leurs actions, aux dépends du camp adverse.

C'est pourquoi même après avoir fait le tour de plusieurs versions des textes, des griots et des notables concernés par ces textes, l'historien devra encore se préoccuper des témoignages de l'autre camp, qui est souvent celui des vaincus. Or ceci est une démarche plus aléatoire car il est bien évident que l'épopée est d'abord et presque toujours l'histoire-idealisée des vainqueurs⁽¹²⁾ il est évident que le Soundiata est composé transmis et chanté par des griots mandingues et en langues mandingues. Les Soussou vaincus ne composent pas sur Soundiata. Il n'y a donc pas de récit soussou (comme je l'ai cru longtemps) pour raconter le Soundiata à leur manière. Tout au plus avons-nous des griots mandingues comme Kamissoko qui, plus proches des Soussou par leur lieu d'origine, tiendront compte d'un "point de vue" soussou qui nuancera, mais en aucun cas ne contestera la suprématie mandingue, évidence historique.

Le chercheur qui veut alors aller plus loin, devra donc se lancer dans une enquête auprès des notables soussou, des descendants

(12) mais on connaît des cas d'épopées de vaincus, comme le Samba Gueladio Diogue.